

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« continue »

le mot :

« initiale ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même aliéna 13, substituer au mot :

« initiale »

le mot :

« continue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.